



COMPRÉHENSION ET GESTION D'UN ÉPISODE NEIGEUX

Cette fiche a vocation à aider les personnels de l'Education nationale en fonction dans les écoles, collèges, lycées et services administratifs, à mieux appréhender la question de la compréhension et de la gestion d'un épisode neigeux afin de limiter ses conséquences sur le cadre de vie professionnelle.

Un épisode neigeux se caractérise par des chutes de neiges tenant au sol et couvrant au moins un département (source : Préfecture de police de Paris).

La vigilance météorologique, composée d'une carte de France, actualisée au moins deux fois par jour à 6 h et 16 h sur le site : <http://vigilance.meteofrance.com>, signale si un danger menace notre département.

Quatre couleurs pour 4 niveaux de vigilance

(source : Météo-France)

Une vigilance absolue s'impose

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Soyez très vigilant

Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Soyez attentifs

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Pas de vigilance particulière

En vigilance orange ou rouge, la carte est accompagnée de bulletins de vigilance, actualisés aussi souvent que nécessaire, qui précisent l'évolution du phénomène, les conséquences possibles et conseils de comportement définis par les pouvoirs publics.

Il est impératif de répondre aux besoins d'intérêt général sans interruption.

Les établissements d'enseignement ont l'obligation de maintenir leurs conditions d'ouverture pour accueillir les élèves. La fermeture de l'établissement scolaire est une mesure exceptionnelle (décision du préfet pour le département ou du maire pour sa commune).

Une organisation doit être mise en place afin d'assurer l'accueil des élèves. Les cours doivent être assurés ou adaptés dans la mesure du possible, en fonction des enseignants disponibles.

Il convient, si besoin, de toujours interroger son supérieur hiérarchique sur la conduite à tenir.



Dès l'état de vigilance orange, le préfet adresse un message d'alerte à la DSDEN qui détermine les consignes à transmettre.

Recommandations aux écoles et établissements

directeur d'école / IEN

chef d'établissement

EN PRÉVISION
D'UN ÉPISODE
NEIGEUX

- Réfléchir à l'organisation à mettre en place (conditions d'accueil ; organisation en fonction des personnels présents ; contenu et organisation pédagogique à adapter, réfléchir en amont au plan de continuité ...) ;
- Sensibiliser les personnels aux risques encourus ;
- Veiller à la communication auprès des parents ;
- S'assurer que le matériel de déneigement (stock de sable, pelles...) a été pris en compte.

PENDANT
UN ÉPISODE
NEIGEUX

- Assurer l'accueil des élèves présents ;
- Informer les parents et les personnels des décisions prises ;
- Suivre l'évolution des consignes ;
- Assurer l'activité pédagogique dans la mesure du possible ;
- Limiter ou suspendre les déplacements (sorties scolaires...) ;
- Organiser les temps de récréations ;
- Avoir une vigilance particulière pour les élèves à besoins particuliers.

- S'informer et connaître les dispositifs de la commune (demi-pension, transports scolaires, ...) ;
- Porter une attention particulière aux jeunes enfants (couverture, eau, couches ...) ;
- Ne pas utiliser pour se chauffer les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

- Rester vigilants quant aux aspects logistiques (chauffage ; restauration ...) ;
- Organiser la demi-pension.

Recommandations aux personnels

- Être prudent et vigilant lors de vos déplacements, privilégier les transports en commun ;
- Se tenir au courant de l'évolution météorologique et se conformer aux consignes ;
- Suivre les consignes individuelles relatives à la protection contre le froid ;
- Informer et prévenir son supérieur hiérarchique en cas d'impossibilité de déplacement.